

ASSEMBLÉE NATIONALE8 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 894

AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Avoir participé à un entretien avec un ancien malade ayant surmonté une situation comparable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'écoute d'un témoignage réel peut permettre à la personne concernée de reconsidérer son choix à la lumière d'une expérience vécue et potentiellement résiliente.